

Conditions générales de vente pour les commandes passées auprès de Murfloor SA

Les conditions générales de vente suivantes (ci-après dénommées 'CGV') font partie intégrante de chaque contrat lors de la fourniture de prestations payantes ou gratuites entre vous (ci-après dénommé 'client') et Murfloor SA (ci-après dénommée 'Murfloor' ou 'nous'), Aliothstrasse 60, 4142 Münchenstein, CHE-103.203.712.

Murfloor se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment et sans préavis. La version en vigueur au moment de la réservation fait foi.

1. Domaine d'application

Les CGV s'appliquent à toutes les prestations à fournir par Murfloor au profit de personnes morales ou physiques, ainsi qu'aux marchandises vendues par Murfloor. Les conditions générales du contrat qui diffèrent de ces CGV ne sont applicables que si Murfloor les a expressément reconnues par écrit.

2. Offre et conclusion du contrat

Réalisation du contrat. En commandant des prestations ou des marchandises, le client fait aux prestataires qu'il a choisis une demande ferme de conclusion de contrats conformément aux différentes commandes. La confirmation de Murfloor peut se faire par écrit, par courrier ou par e-mail. A partir de ce moment, les droits et obligations découlant du contrat (y compris les CGV) deviennent effectifs pour toutes les parties contractantes.

3. Prix et frais de livraison

Les prix indiqués dans le panier, respectivement dans la confirmation de commande, sont hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et s'entendent en francs suisses (CHF), départ entrepôt de Münchenstein, dédouanés. Pour les commandes en ligne, les prix publiés sur le site Internet à la date de la commande sont applicables.

4. Forfaits d'expédition et d'emballage pour les livraisons en Suisse :

Mode de livraison	Frais de livraison CHF	Description
Standard	0.--	Valeur de la marchandise à partir de 900 CHF net selon le plan des tournées hebdomadaires
Standard	49.--	Valeur de la marchandise inférieure à 900 CHF selon le plan des tournées hebdomadaires
Paquets standard jusqu'à 10 kg	15.--	2 - 3 jours
Paquets standard jusqu'à 30 kg	30.--	2 - 3 jours
Options supplémentaires		
Speedy	0.--	dans les 48 heures (seulement après accord)
Express	plus 100.--	dans les 24 heures (après accord)
Délais fixes	plus 80.--	Horaires au choix à partir de 08.00 h



5. Livraisons

Les livraisons de commandes ne sont en principe effectuées qu'en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Les livraisons sont effectuées à l'adresse de livraison indiquée, aux frais et aux risques de l'acheteur.

6. Quantité minimale de commande

La quantité minimale de commande est déterminée par les directives du fabricant.

7. Marchandises retournées

Seule la marchandise que nous tenons en stock à l'entrepôt de Münchenstein en tant que "marchandise en stock" peut être reprise si elle est en parfait état. Les frais de reprise s'élèvent à 20% du montant de la facture, avec un minimum de 50 CHF. Reprise dans un délai de 8 jours.

8. Délai de livraison

Les délais que nous indiquons, en particulier les dates de livraison, ne sont contraignants que s'ils ont été confirmés par écrit comme étant fermes. Les modifications de commande entraînent l'annulation des dates et des délais convenus, sauf accord contraire explicite. Une transaction à terme fixe n'existe que si Murfloor l'a expressément acceptée sur une confirmation de commande écrite par l'ajout de la mention "à terme fixe" ou par un autre ajout clair, dont il ressort une transaction à terme fixe. Nous ne sommes pas responsables des retards de prestation dus à des cas de force majeure et à des événements qui nous rendent la livraison beaucoup plus difficile ou impossible, même si des délais et des dates fermes ont été convenus. En font notamment partie les grèves, les lock-out, les dispositions administratives, les perturbations dans l'entreprise et les retards dans la livraison de matières premières essentielles. Murfloor informe immédiatement le client de tels obstacles. Les retards de livraison et de prestation autorisent Murfloor à repousser la livraison de la durée de l'empêchement et en tenant compte d'un délai de mise en route raisonnable. Les demandes de dommages et intérêts sont exclues dans les cas susmentionnés.

9. Conditions de paiement

Sauf accord écrit contraire, les paiements doivent être effectués nets sur l'un des comptes bancaires indiqués dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation. A partir du 31^e jour, des intérêts de retard sont facturés, conformément aux usages de la branche (CO 104 III).

A partir du deuxième rappel, des frais de 20 CHF par rappel seront en outre prélevés, et de 60 CHF par rappel à partir du troisième rappel. En cas de retard de paiement, Murfloor se réserve le droit de n'effectuer de nouvelles commandes que contre paiement anticipé.

10. Réclamation pour défaut

Les réclamations doivent être effectuées immédiatement et ne seront prises en compte que si elles sont reçues au plus tard dans les 8 jours suivant la réception de la marchandise. Toute réclamation est exclue après la découpe ou le début du traitement de la marchandise livrée. Les écarts de qualité, de couleur, de largeur, de poids, d'équipement ou de design usuels ou techniquement inévitables ne peuvent pas faire l'objet d'une réclamation. Un droit de modification ou de réduction n'est accordé que si, selon notre décision, la réparation ou



le remplacement ne peuvent pas être effectués. En cas d'échec de la réparation ou de la livraison de remplacement, ainsi qu'en cas d'absence de propriétés garanties, nous ne sommes pas tenus d'accepter la réclamation.

11. Droit de rétractation et droit de retour

En raison de l'individualisation des produits fabriqués sur mesure, confectionnés ou sur mesure, le droit de rétractation et le droit de retour ne s'appliquent pas.

12. Garantie & retours

L'acheteur se porte garant de l'exactitude et de l'exhaustivité des mesures, modèles d'exécution ou autres données qui nous sont transmises pour l'exécution de la commande. Des erreurs à ce sujet de la part du client ne peuvent pas justifier une défectuosité de nos prestations.

L'acheteur doit vérifier la qualité de la marchandise dans un délai de 8 jours et signaler immédiatement par écrit tout défaut ou toute incomplétude / inexactitude. Vous pouvez joindre notre service clientèle à l'adresse info@murfloor.ch.

Les éventuels retours ne sont acceptés par Murfloor qu'après accord préalable. Après la découpe, la fabrication sur mesure ou toute autre transformation de la marchandise livrée, toute réclamation est exclue. Dans tous les cas, notre responsabilité se limite au remplacement de la marchandise défectueuse. Aucun autre dommage ne sera indemnisé. Nous déclinons toute responsabilité pour les marchandises qui ont été traitées contrairement à nos prescriptions.

Les délais de garantie sont les suivants à partir de la livraison de la marchandise : voir les indications du fabricant.

La responsabilité pour les dommages consécutifs à un défaut et les dommages indirects est exclue, dans la mesure où la loi le permet. Les dispositions impératives de la loi sur la responsabilité du fait des produits demeurent notamment réservées.

Pour les parquets, des différences, notamment de couleur, ne peuvent pas être exclues. En cas de livraisons ultérieures, de légères différences de couleur par rapport aux livraisons antérieures doivent être tolérées.

13. Exploitation du site web de Murfloor et liens

Murfloor s'efforce de tenir à jour les informations et données figurant sur son site web. Néanmoins, elle n'assume aucune responsabilité quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude des informations et des données. Murfloor ne garantit notamment pas un fonctionnement ou une accessibilité ininterrompus de son site web. Murfloor décline toute responsabilité pour les conséquences d'une interruption d'exploitation, d'une panne du site web, d'une communication perturbée ou interrompue, de la non-transmission de messages, de l'interruption du processus de réservation ou de l'absence d'éléments nuisibles sur le serveur. Cela concerne notamment, mais pas exclusivement, les dommages indirects et consécutifs, le manque à gagner ou la perte d'avantages de toute nature.



14. Responsabilité

Murfloor est responsable en cas de préjudice contractuel ou extracontractuel dû à une négligence grave. La preuve de la faute incombe au client. Toute autre responsabilité (négligence légère ou moyenne, responsabilité causale, responsabilité des auxiliaires) est exclue.

La responsabilité de Murfloor est exclue si l'inexécution ou l'exécution incorrecte est due à une ou plusieurs des causes suivantes :

- à des négligences, à une faute personnelle et au comportement du client
- à des manquements et au comportement de tiers qui ne participent pas à la fourniture de la prestation
- à des cas de force majeure ou à des événements qui n'ont pas pu être prévus ou évités.

15. Droit d'auteur/copyright

Le contenu et la structure des produits et services publiés par Murfloor ainsi que l'ensemble de l'offre en ligne (y compris le contenu et les images) sont protégés par le droit d'auteur. L'utilisation de textes, d'images et d'outils de travail pour l'usage personnel de l'acheteur est autorisée, mais toute diffusion commerciale totale ou partielle requiert l'accord écrit exprès de Murfloor.

6. Réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété de Murfloor jusqu'à leur paiement. L'acheteur peut toutefois vendre ou transformer les marchandises dans le cadre d'une activité commerciale régulière. Toute mise en gage ou transfert de propriété à titre de garantie de ces marchandises au profit de tiers est exclue sans notre accord. En cas de saisie de ces marchandises par des tiers, l'acheteur doit en informer immédiatement le vendeur. En cas de transformation et de vente ultérieure, le complément suivant s'applique :

Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de nos créances envers l'acheteur. La mise en gage ou la cession à titre de garantie de la marchandise sous réserve de propriété ou de la créance cédée est interdite.

L'acheteur n'acquiert pas la propriété du nouvel objet en transformant la marchandise sous réserve de propriété. Le traitement est effectué par l'acheteur pour nous, sans que cela ne donne lieu à des obligations pour nous.

L'acheteur nous cède par la présente la créance résultant d'une revente de la marchandise sous réserve de propriété, et ce, même dans la mesure où la marchandise a été transformée.

- Nous nous réservons la propriété de la marchandise jusqu'à la réception de tous les paiements issus de la condition commerciale avec l'acheteur.
- Nous nous engageons à libérer les créances cédées à l'avance dans la mesure où leur valeur nominale dépasse de plus de 20 % les créances garanties.



17. Autre

Les réservations ne peuvent être maintenues que pendant 7 jours. Sont exclus les produits fabriqués sur mesure, coupés sur mesure et confectionnés. Nous n'acceptons les retours qu'après accord préalable. Dans ce cas, les tissus coupés ainsi que les tissus transformés sont exclus de la reprise. Les retours doivent être effectués franco domicile. Les frais de reprise pour tous les articles s'élèvent au minimum à 100 CHF ou à 30% de la valeur de la marchandise. Nous nous réservons le droit de facturer des frais de transport supplémentaires.

18. Lieu de juridiction et droit applicable

Les relations entre Murfloor et ses clients sont exclusivement régies par le droit suisse, à l'exclusion d'un éventuel renvoi ou de règles de conflit de lois. Cette clause de choix du droit applicable couvre également la question de la formation et de la validité du contrat.

L'application de la "Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises" (United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods, CISG) est expressément exclue. Les dispositions impérativement applicables et non modifiables par contrat demeurent réservées.

Le for exclusif pour tous les litiges est Münchenstein/BL.

19. Dispositions finales Clause salvatrice

Si certaines dispositions du contrat, des présentes CGV, devaient être nulles ou inefficaces, elles devraient être remplacées par une disposition valable ou efficace qui se rapproche le plus possible de l'intention initiale des parties. La nullité ou l'inefficacité de certaines dispositions ne doit pas affecter la validité ou l'efficacité du contrat.

Murfloor AG
Aliothstrasse 60
4142 Münchenstein/BL

